



Soutenir la prévention des assuétudes en promotion de la santé

Convention d'engagement des services spécialisés

La présente convention a été élaborée à l'initiative d'un collectif d'associations spécialisées dans la prévention des assuétudes en promotion de la santé. Ce dernier porte la campagne *Agir en prévention* qui vise à sensibiliser à l'importance de la prévention des assuétudes et au rôle que jouent les professionnel.le.s de 1^{ère} ligne (du social, de la santé, de l'éducation, ...) en tant qu'acteur.trice.s de prévention.

Agir en prévention en tant que professionnel.le.s de 1^{ère} ligne, est en effet fondamental en prévention des assuétudes. Dans cette perspective, chaque professionnel.le des secteurs du social, de la santé, de la jeunesse, de l'éducation, ..., doit pouvoir être soutenu.e et avoir accès aux services et aux outils spécialisés qui existent en Régions bruxelloise et wallonne.

À travers cette convention, les services spécialisés en prévention des assuétudes entendent énoncer et partager les principes fondamentaux guidant en ce sens leurs interventions.

Ils s'engagent à en respecter l'esprit et les termes pour l'ensemble de leurs interventions en prévention des assuétudes.

LA PROMOTION DE LA SANTÉ COMME CADRE D'INTERVENTION

Les principes qui guident les interventions des services spécialisés en prévention des assuétudes se fondent dans une approche positive et globale de la santé telle que définie dans la charte d'Ottawa¹ pour la promotion de la santé [[Lire définition en annexe](#)].

- La santé est une ressource de la vie quotidienne permettant, d'une part de satisfaire ses besoins et de répondre à ses aspirations et d'autre part, de s'adapter à son environnement ou de le modifier.
- Celle-ci n'est pas uniquement le fruit de choix individuels ou de caractéristiques génétiques. Elle est le résultat de l'interaction entre l'individu.e et son environnement.

Œuvrer pour la santé, c'est donc agir sur un ensemble d'éléments qui l'influencent, ceux-ci ne relevant pas exclusivement de la modification des comportements.²

Dans cette perspective, agir en prévention revient à contribuer aux changements favorables à la santé en tenant compte des contextes de vie des personnes, tout en les rendant acteur.trice.s de ces changements.

LES COMPÉTENCES DE VIE AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Un monde sans drogues n'existe pas, et derrière les termes « drogues », « assuétudes » ou « conduites addictives », les services spécialisés choisissent de mettre les consommations de substances psychotropes, licites et illicites, tout comme les pratiques des écrans (jeux vidéo, réseaux sociaux, etc), du sport et tout autre comportement.³

Les conduites « potentiellement addictives » font partie de l'expérience vécue des publics, jeunes et moins jeunes, les empêcher semble être une utopie.⁴

La prévention des assuétudes a pour but d'aider les individu.e.s à trouver les ressources pour affronter les problèmes de la vie, à comprendre le sens et les enjeux des questions qui se posent à elles/eux, à faire des choix personnels en tenant compte de leur contexte social.⁵

Cette prévention a donc une visée fondamentalement éducative et non répressive. Elle n'est pas principalement axée sur la détection des consommations, ni sur la connaissance des produits ou des supports.

1. Charte d'Ottawa, OMS, 1986 / https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

2. Enjeux santé, les déterminants de santé sous la loupe, Cultures&Santé, 2020

3. Le paragraphe qui suit a été inspiré par le texte réalisé dans le cadre du Point d'Appui Assuétudes (PAA) du CBPS, décembre 2020. Focus sur le groupe de travail Intra PAA. Partenaires du PAA bruxellois : le FARES, Infor Drogues, le Pélican, Prospective Jeunesse, le service prévention de la commune d'Anderlecht (chargée de projets jeunes et assuétudes), et le service prévention de la commune de Saint-Gilles.]

4. Ibid.

5. Ibid.

Elle privilégie l'analyse des représentations sociales et la compréhension des comportements liés à ces produits et supports⁶.

Plutôt que privilégier l'abstinence, elle vise à ce que chacun.e puisse se situer par rapport à la consommation, que celle-ci soit problématique, ou non.⁷

Agir en prévention, c'est renforcer la capacité des individu.e.s et des groupes à intervenir sur les conditions de leur santé.⁸

SOUTENIR L'ACTION DES PROFESSIONNEL.LE.S

C'est dans cette philosophie que les services spécialisés en prévention des assuétudes viennent en soutien des pratiques des professionnel.le.s de 1^{ère} ligne, en leur proposant des activités de sensibilisation, d'information, de formation, d'accompagnement et de supervision.

Les services dits « spécialisés » ne sont alors pas garants de la prévention des assuétudes. Cette approche appartient à chacun.e, et se construit de manière participative, AVEC les professionnel.le.s encadrant les publics cibles quotidiennement.

Il s'agit en somme d'accompagner la réflexion et l'action sans se substituer aux professionnel.le.s et sans se positionner en tant qu'expert mais bien en renforçant les ressources des institutions et en valorisant ce qui « est » déjà de nature à promouvoir la santé.

Partant des besoins et des attentes des professionnel.le.s de 1^{ère} ligne, l'objectif est de renforcer leurs compétences tout en favorisant leur autonomie dans l'accompagnement des usager.ère.s et la gestion des situations problématiques en lien avec les consommations.

Il s'agit moins d'intervenir de manière ponctuelle que d'accompagner l'intégration de la prévention dans une posture individuelle et collective améliorant alors la relation avec les publics accueillis.

Soutenir l'action en prévention des assuétudes, c'est accompagner la création d'un environnement favorable, propice au dialogue, à la compréhension des situations, et à l'action sur les déterminants de la santé [[Lire définition en annexe](#)].

Quelque soit leur forme, les interventions auprès des professionnel.le.s se construisent avec l'intention de valoriser avant tout le processus de changement entamé par les parties prenantes.

6. Ibid.

7. Ibid.

8. Ibid.

Ci-dessous les services spécialisés en prévention des assuétudes qui s'engagent à respecter l'esprit et les termes repris dans la présente convention.

Mars 2022



ANNEXE

Les définitions :

- **Promotion de la santé**

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la « santé » comme la mesure dans laquelle un groupe ou un.e individu.e peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.

La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques.

Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.

Source : [Charte d'Ottawa, OMS, 1986](#)

- **Déterminants sociaux de la santé**

Les déterminants sociaux de la santé sont définis comme « les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie ».

Source : [Commission des déterminants sociaux de la santé, Comblir le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux, Genève, OMS, 2008.](#)